



14ème législature

Question N° : 35492	De M. Hervé Féron (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > économie et finances : services extérieurs	Analyse > direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. restructuration. perspectives.
Question publiée au JO le : 06/08/2013 Réponse publiée au JO le : 19/11/2013 page : 12083 Date de renouvellement : 12/11/2013		

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'organisation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Il l'a déjà interrogé à ce sujet, mais il semble que les orientations proposées dans le cadre du dernier comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 soient insuffisantes pour corriger les dysfonctionnements résultant de l'application de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE). La bonne marche de ce service est affectée par les perturbations existantes dans la chaîne de commandement et de transmission réciproque des informations entre autorité centrale et unités sur le terrain. L'organisation actuelle ne permet pas aux agents de remplir efficacement leurs missions et dégrade leurs conditions de travail. Comme le soulignait la Cour des Comptes, « ces fonctions, qui nécessitent une relation continue et directe avec l'échelon central, ne sont pas compatibles avec une organisation départementale déconnectée de l'organisation régionale ». Au cours du dernier CIMAP, il a été acté que le personnel DGCCRF resterait intégré dans les directions départementales interministérielles (de la cohésion sociale et) de la protection des populations, structures au sein desquelles sa place et son rôle sont trop marginaux. Si des adaptations sont prévues afin « de concilier l'exercice des missions de contrôle au niveau départemental avec une coordination régionale des compétences spécialisées », les hypothèses envisagées restent inconnues et risquent de complexifier encore davantage le pilotage de la DGCCRF. Il lui demande ainsi les intentions du Gouvernement afin de rétablir des conditions d'exercice convenables pour ces agents et une structuration leur permettant de garantir la sécurité et la protection des consommateurs contre les infractions économiques.

Texte de la réponse

Le comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a décidé de stabiliser l'organisation territoriale de l'État pour concentrer les énergies sur la modernisation du pilotage et l'amélioration concrète du fonctionnement de l'administration déconcentrée. Pour répondre aux contraintes spécifiques aux missions de contrôle et de protection des consommateurs mises en oeuvre par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), il a par ailleurs été demandé au ministre de l'économie et des finances de proposer des mesures permettant de concilier l'exercice des missions de contrôle au niveau départemental avec une coordination régionale des compétences spécialisées. Le ministre de l'économie et des finances a ainsi chargé le secrétaire général des ministères économiques et financiers et la directrice générale de la DGCCRF, appuyés par l'inspection générale des finances, de lui soumettre un plan d'action



abordant notamment les sujets de la mutualisation des compétences rares, de l'amélioration du pilotage du réseau en lien avec les préfets et les directeurs régionaux et départementaux, de la gestion des ressources humaines et du renforcement des coopérations avec les autres directions des ministères financiers. Les conclusions de la mission sont attendues prochainement.